

Conseil Municipal du 18 Octobre 2021
COMPTE-RENDU

Nombre de conseillers	En exercice Présents Votants	14 13 14	L'An Deux Mille Vingt et Un, et le Dix-Huit Octobre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leur séance sous la présidence de M. CASTET Éric, Maire.
Date de convocation	Le 13 Octobre 2021		
Date d'affichage	Le 13 Octobre 2021		
<p>ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ABMESELELEME Céline, Mme BARDET Sylvie, M. CASSAIGNE Patrick, M. CASTET Éric, M. CASTET Pascal, M. CAZALA Serge, M. CHAVES Ludovic, Mme DOMINGOS Nathalie, Mme FRESSE-CHAUVEAU Valérie, Mme JACQUET Nadine, Mme JOANCHICOY DIT ARNAUDE Sandrine, M. JUST Xavier, M. SANCHEZ Antoine.</p> <p>ÉTAIT ABSENT/REPRÉSENTÉ: M. SARRAILH Mathieu (procuration donnée à M. CAZALA Serge).</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ABMESELELEME Céline.</p>			
<p>ORDRE DU JOUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lotissement Communal la Métairie : convention en vue de l'incorporation des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans le patrimoine du Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés ; - Travaux d'aménagement de la RD 716, Rue du Junca : convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département des Pyrénées-Atlantiques ; - Financement des travaux de construction du Pôle Paramédical : souscription d'un emprunt ; - Réorganisation du service administratif de la Mairie : création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet à compter du 1^{er} Décembre 2021 ; - Création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC) à temps complet à compter du 25/10/2021. 			
<p>Le procès-verbal de la séance du 13 Septembre 2021 est adopté à l'unanimité.</p>			

1. Lotissement communal la Métairie : convention en vue de l'incorporation des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans le patrimoine du Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés :

Tout lotissement nouveau devant se construire sur le territoire des communes appartenant au Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés comprend dans l'aménagement de ses viabilités un réseau de distribution d'eau potable et, le cas échéant, de collecte des eaux usées qui, s'ils sont raccordés sur les réseaux publics, pourront à terme être exploités et entretenus par le Syndicat.

A ce titre, le Syndicat exige que ces réseaux répondent à des critères de qualité compatibles avec une bonne gestion de l'ensemble de ses installations.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec le Syndicat : cette convention a pour objet de permettre le transfert du réseau d'eau potable et d'assainissement du Lotissement Communal la Métairie dans le patrimoine du Syndicat. L'ensemble des réseaux d'assainissement et d'eau potable mis en place seront repris et exploités en tant qu'éléments structurants du Syndicat.

→ Proposition adoptée à l'unanimité.

2. Travaux d'aménagement de la RD 716, Rue du Junca : convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département des Pyrénées-Atlantiques :

La Commune d'UZEIN souhaite entreprendre des travaux d'aménagement le long de la RD 716, Rue du Junca, comprenant la création de l'accès au lotissement « La Métairie », la réalisation de l'assainissement pluvial et d'un chemin piétonnier en bordure de la RD. Le Département des Pyrénées-Atlantiques participera aux travaux d'assainissement, de chaussée, du chemin piétonnier en application du règlement de voirie départemental.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer une convention qui permettrait de :

- Constituer une co-maîtrise d'ouvrage pour cette opération, en application de l'article L2422.12 du Code de la Commande Publique qui ouvre la possibilité de transférer la maîtrise d'ouvrage à un autre maître d'ouvrage ;
- Désigner la commune d'UZEIN maître d'ouvrage de cette opération et de conclure à ce titre la convention de co-maîtrise d'ouvrage telle que présentée en annexe.

→ Proposition adoptée à l'unanimité.

1. Financement des travaux de construction d'un Pôle Paramédical : souscription d'un prêt :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de construction du Pôle Paramédical vont démarrer, et que le montant total de l'opération, après appel d'offres, (travaux + maîtrise d'œuvre et études) s'élève à 313 686.01 € H.T.

Dans le cadre de la mise en place du financement de ces travaux, il convient de retenir un organisme prêteur. Monsieur le Maire fait au Conseil Municipal la présentation des propositions de 3 banques (Banque des Territoires, Crédit Agricole et Crédit Mutuel).

Proposition de prêt du Crédit Agricole:

- Montant du prêt : 300 000 €
- Durée : 25 ans
- Taux : 0.96 %
- Périodicité de remboursement : annuelle
- Montant des échéances en capital et intérêts: 13 554.78 €
- Montant total des intérêts : 38 869.50 €

Cet emprunt est assorti d'une commission - frais : 300 €

→ Proposition adoptée à l'unanimité.

1. Création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet au 1^{er} Décembre 2021 :

Par délibération du 28 Septembre 2020, le Conseil Municipal avait décidé la création d'un emploi non permanent d'agent d'accueil à temps non complet, en Mairie, pour assurer ses missions dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités. L'emploi avait été créé pour la période du 1^{er} Décembre 2020 au 30 Novembre 2021, pour une durée hebdomadaire de travail de 23 heures, et appartenait à la catégorie hiérarchique C, grade associé : adjoint administratif.

L'emploi a été pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3.1 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de douze mois par période de dix-huit mois consécutifs.

Ce recrutement répondait à un besoin spécifique : assurer l'accueil du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Ce besoin de renfort s'étant pérennisé, M. le Maire propose donc au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent à temps non complet (temps hebdomadaire de travail de 23 h/semaine) d'adjoint administratif pour assurer les missions d'agent d'accueil en Mairie . Il précise que l'emploi en question serait à pourvoir au 1^{er} Décembre 2021.

→ Proposition adoptée à l'unanimité.

2. Création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC) à temps complet à compter du 25/10/2021:

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de minimum 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Par délibération du 17 Mai 2021, le Conseil Municipal avait décidé la création de 3 postes dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC) à compter du 1^{er} Juillet, dans les conditions suivantes :

- Contenu des postes : Adjoints d'animation au sein du service périscolaire et de l'ALSH communal
- Durée des contrats : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail annualisé : 31 heures
- Rémunération : indice brut : 358, majoré : 333, correspondant au SMIC + 0.38 %

Le recrutement des 3 agents en question a bien eu lieu. Malheureusement le contrat de l'un des 3 agents a dû être rompu d'un commun accord au 31 Août 2021.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de créer un nouveau poste, toujours dans le cadre du dispositif du PEC, dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Adjoint d'animation au sein du service périscolaire et de l'ALSH communal
- Durée du contrat : 12 mois, soit du 25/10/2021 au 24/10/2022
- Durée hebdomadaire de travail annualisé : 35 heures
- Rémunération : indice brut : 358, majoré : 333, correspondant au SMIC + 0.38 %.

→ Proposition adoptée à l'unanimité.

Affiché le 19 Octobre 2021.
Le Maire, Éric CASTET.